



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

P343 ID 2887

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 13 février 2018

Personne en charge du dossier:

Roland Gaasch
☎ 247 - 82953

SCL: PET 343/400 - 237 / sp

Objet : Pétition n° 343 /400 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la pma aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un référendum constitutionnel populaire.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 30 novembre 2017 et du 30 janvier 2018, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe des explications de Monsieur le Ministre de la Justice relatives aux démarches entreprises par le Gouvernement dans le cadre de l'instruction de la pétition n° 343/400 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Le Ministre de la Famille
et de l'Intégration


Corinne Cahen



**Prise de position du Ministre de la Justice au sujet de la pétition n°343/400 –
Mariage homosexuel – Demande d’abandon, dans l’intérêt de l’enfant, des
projets de loi n°6172 et 6568 ouvrant le mariage, l’adoption et la PMA aux
couples de même sexe, ou, sinon, d’organisation d’un référendum
constitutionnel populaire**

En ce qui concerne l’ouverture du mariage aux couples de même sexe ainsi que l’ouverture de l’adoption pour les couples de même sexe, le Gouvernement constate que loi du 14 juillet 2014 portant réforme du mariage ne pose pas de problèmes dans son application et répond à un besoin de société important. Aucune modification de la loi n’est envisagée.

Pour ce qui concerne la procréation médicalement assistée (PMA) et la gestation pour autrui (GPA), les différentes considérations juridiques, éthiques et philosophiques ainsi que les nombreux avis consultatifs ont été examinés et discutés de manière approfondie dans le contexte de l’instruction parlementaire du projet de loi n° 6568 portant réforme du droit de la filiation. Les travaux des commissions parlementaires compétentes ont abouti sur une série d’amendements parlementaires (n° 6568/15). Elaborés en étroite collaboration avec le Gouvernement, je souscris à ces amendements, et plus particulièrement à ceux concernant la reconnaissance des effets d'une GPA réalisée à l'étranger et l'interdiction formelle au Luxembourg de l'acte médical de la GPA, ainsi que ceux garantissant de l'accessibilité à la PMA à tous les couples (de sexe opposé et de même sexe, qu'ils soient mariés, pacsés ou vivant en concubinage) respectivement donnant un cadre juridique aux PMA post-mortem.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
U 2 MARS 2018

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 février 2018

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL: PET 343/400 – 332 / sp

Objet : Pétition n° 343 /400 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la pma aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un référendum constitutionnel populaire.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions des 30 novembre 2017 et 30 janvier 2018, Madame la Ministre de la Santé aimerait vous informer que son Ministère n'est pas concerné par l'objet de la pétition 343/400 sous rubrique et qu'aucune démarche n'a été entreprise par le Ministère de la Santé dans le cadre de l'instruction de cette pétition.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Fernand Etgen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: STOFFEL Delphine
Tel: 247 85554
Email: Delphine.STOFFEL@ms.etat.lu

La Ministre de la Santé
à
Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 332	SCL:
Entré le: 26 FEV. 2018 PET 343/400	
CE:	CHD:
A traiter par: SAUDY	
Copie à:	

Luxembourg, le 22 février 2018

Concerne: Pétition n° 343 /400 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la PMA aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un referendum constitutionnel populaire.

Réf. : 823x4d441

Monsieur le Ministre,

Pour donner suite à votre courrier en date du 1^{er} février 2018 au sujet de la pétition n°343/400, je tiens à souligner que mon Ministère n'est pas concerné par le projet de loi n°6568 portant réforme du droit de la filiation, ni par le projet de loi n°6172 portant réforme du mariage et de l'adoption.

Ceci étant, aucune démarche effective n'a été entreprise par le Ministère de la Santé dans le cadre de l'instruction de cette pétition. Mon Ministère se tient à la disposition du Ministère de la Justice pour tout renseignement éventuel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé

Lydia MUTSCH